

LOIRE ASSISES

Un bébé maltraité et infirme : « Pour moi, elle est morte... »

Terrible aveu du père... qui pourrait bien en être le responsable. À moins que ce ne soit la mère ? Les deux se rejettent la responsabilité des violences, constatées en 2013 dans l'Ondaine. Ils sont jugés aux assises cette semaine.

La fillette a aujourd'hui 4 ans. Mais elle ne marche pas, elle ne parle pas, elle ne s'alimente pas toute seule... « Elle fait des signes avec les yeux, quelques sourires, des pleurs... Elle est invalide à 99 % » résume M^e Sadurni, avocate d'Enfance et Partage.

« Aujourd'hui, elle est invalide à 99 % »

L'association s'est constitué partie civile dans ce dossier particulier. Les faits objectifs ? Le 13 novembre 2013, les médecins de l'hôpital de Firminy font un signalement au procureur de la République : un bébé de 9 mois est dans le coma et présente des traces de coups, notamment à la

tête, et une forte hémorragie cérébrale.

Les parents, de nationalité kosovare et qui résident au Chambon-Feurolles, sont interrogés. La mère commence par dire qu'elle l'a fait tomber dans l'escalier avant d'accuser le père : « Je tenais le bébé dans les bras et il m'a frappée. Le bébé a pris des coups et je l'ai échappé. » La même scène se serait produite à deux reprises à quelques jours d'intervalle.

Tous les symptômes du bébé secoué

Le père, lui, a une tout autre version... qui est la première de la mère : « Elle l'a fait tomber dans l'escalier. » En noircissant un peu le tableau : « Des fois, elle lui donnait des claques. » Car lundi, au premier jour du procès, on a vite compris que le couple (qui n'en est plus un) se rejette la responsabilité de ce drame. En résumé : « C'est pas moi, c'est l'autre. » Mais qui croire ? En l'absence de témoins, c'est parole contre parole. Avec cet avis médical à ne pas négliger :



La fillette fait juste « des signes avec les yeux, quelques sourires, des pleurs », a expliqué M^e Sadurni, avocate d'Enfance et Partage. Dessin Serge TZIGANOV

l'enfant présentait tous les symptômes du bébé secoué. Et puis cet aveu concédé par l'un et par l'autre : le bébé n'était pas vraiment désiré. « Je ne voulais pas du troisième enfant tout de suite », dit la mère. Car avant, il y avait déjà eu deux petites filles (aujourd'hui placées en famille d'accueil). Le père, lui, affirme même

qu'elle lui a « longtemps caché la grossesse ». Aujourd'hui, tous deux vont voir la petite de temps en temps, chacun de leur côté, dans l'institut spécialisé où elle vit. Enfin, où « elle survit », dit l'avocate de la partie civile. Le père concédera, en fin de journée : « Pour moi, elle est morte... »

Jean-Hugues Allard